

Commune de Mansle-les-Fontaines
Mairie déléguée de Mansle
4 Place de l'Hôtel de Ville
BP 90033
Mansle
16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE
JEAN DE LA FONTAINE

**Calendrier des permanences
des inscriptions et règlements**

Année scolaire 2023/2024

Mois d'inscription	Permanences en Mairie (de 9h00 à 11h30)	Nbre de jours d'école	Coût si l'enfant mange tous les jours	
			Repas à 3.10 €	Repas à 3.50 €
Septembre 2023	Du lundi 21 au vendredi 25 Août inclus	16	49.60 €	56.00 €
Octobre 2023	Du lundi 18 au vendredi 22 Septembre inclus	12	37.20 €	42.00 €
Novembre 2023	Du lundi 16 au vendredi 20 Octobre inclus	15	46.50 €	52.50 €
Décembre 2023	Du lundi 20 au vendredi 24 Novembre inclus	13	40.30 €	45.50 €
Janvier 2024	Du lundi 18 au vendredi 22 Décembre inclus (encaissement des chèques début Janvier 2024)	14	43.40 €	49.00 €
Février 2024	Du lundi 22 au vendredi 26 Janvier inclus	10	31.00 €	35.00 €
Mars 2024	Du lundi 19 au vendredi 23 Février inclus	16	49.60 €	56.00 €
Avril 2024	Du lundi 18 au vendredi 22 Mars inclus	9	27.90 €	31.50 €
Mai 2024	Du mardi 15 au vendredi 19 Avril inclus	15	46.50 €	52.50 €
Juin/Juillet 2024	Du lundi 21 au vendredi 25 Mai inclus	20	62.00 €	70.00 €

Ce calendrier vous est fourni à titre indicatif sous réserve de modification du calendrier scolaire en cours d'année (ponts).

A chaque permanence, vous êtes priés de fournir les pièces suivantes :

- Pour la première inscription uniquement, la fiche de renseignement sur l'enfant (coordonnées des parents, problèmes de santé particuliers),
- La fiche d'inscription mensuelle (tableau de réservation des repas) complétée et signée,
- Le règlement correspondant à l'inscription mensuelle (par chèque, prélèvement ou paiement en ligne).

Vous remerciant par avance de bien vouloir respecter ce calendrier.



Christian CROIZARD,
Maire de MANSLE-LES-FONTAINES